

		<b>DIRECTION EMPLOI</b> (nouvel accompagnement renforcé pour les jeunes NEET)	<b>Année 2019</b>	<b>Fiche 11</b>
---	---	--	-----------------------	---------------------

<b>Coordonnées de l'organisme porteur et de la personne responsable du projet</b>	<b>MISSION LOCALE DU LUNEVILLOIS</b> <b>12 rue René Basset</b> <b>54300 Lunéville</b> <b>☎ 03 83 74 04 53</b> <b>Christine PETIT Directrice adjointe</b> <b>Isabelle BOURGAULT - Référente</b> <b>Sadia Messaoudi - Référente</b>
<b>Constat</b>	<p>En septembre 2018, <b>un peu plus de la moitié (53%) des jeunes en contact sont NEET soit 919 jeunes</b>. Parmi ces jeunes, 182 ont déjà intégré un dispositif d'accompagnement financé par le FSE. <b>Le nombre de NEET disponible est de 737 jeunes déjà connus par la Mission Locale.</b></p> <p>Le repérage des jeunes NEET reste une priorité.</p> <p>On remarque depuis quelques années que les jeunes NEET sont difficilement mobilisables sur des dispositifs ou des formations et même si certains entament un parcours, ils ne tiennent pas toujours dans la durée.</p> <p>D'autres jeunes plus volontaires et /ou plus armés, qui ont intégré des dispositifs ou des formations ont de telles difficultés qu'ils auraient besoin de temps supplémentaire pour lever leurs freins à la formation ou à l'emploi et devenir autonomes. On observe notamment que certains jeunes qui intègrent la Garantie Jeunes n'arrivent pas à tenir leurs engagements car ils rencontrent trop de difficultés annexes (manque de confiance en soi, problèmes de santé, difficultés à s'organiser, manque de motivation, perte de repère). L'idée est de leur proposer un autre dispositif qui tient compte de leurs rythmes et qui les amènent progressivement à une dynamique positive.</p>
<b>Descriptif du projet</b>	<p>Le projet est une action d'accompagnement renforcé et individualisé des jeunes NEET sur une durée de 2 mois minimum et de 4 mois maximum. Renouvellement exceptionnel possible. Les référents IEJ, mobilisés sur l'action proposeront un accompagnement renforcé alternant des entretiens individuels et des ateliers collectifs innovants qui leur permettent de s'outiller pour accéder à la fin de l'accompagnement à une avancée significative du parcours.</p>
<b>Public visé</b>	<p>120 jeunes de 16 à 25 ans ayant les caractéristiques de NEET : ils seront donc ni en emploi, ni en formation à l'entrée dans le dispositif.</p>
<b>Objectifs visés (distinguer ceux visés en direction du public et ceux en direction de la structure)</b>	<p>Augmenter l'accès à l'insertion durable des jeunes NEET par un accompagnement intensif et une approche innovante en les outillant et en les rendant acteurs de leurs démarches de recherche de solution d'insertion durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler sur les prérequis de l'accès à cette solution d'insertion durable : entretien exploratoire qui permet la prise en conscience des capacités et des freins (mobilité, garde d'enfants, logement, moyens financiers, absence d'expérience ou de qualification) dans leur insertion professionnelle.</li> <li>• Permettre aux jeunes de monter en compétence dans les savoir-faire et savoir être reconnus par les employeurs : maîtrise du vocabulaire professionnel, connaissance des codes de l'entreprise.</li> <li>• Amener les jeunes à utiliser les outils numériques dans leur insertion afin d'être en phase avec l'évolution technologique.</li> </ul> <p>Outiller les jeunes pour faciliter le rapprochement avec les employeurs, les centres de formation en développant leur autonomie en les rendant acteurs (faire par eux-mêmes leurs démarches).</p>

<b>Partenaires impliqués</b>	Cio, Equipe de prévention spécialisée du Conseil départemental 54, assistantes sociales , PJJ, collectivités locales, associations, organismes de formation ,entreprises, Conseil Régional Grand Est, ect....
<b>Plan de financement</b>	<b>Union européenne FSE/IEJ et Etat CPO</b>
<b>Date de début et de fin</b>	<b>01/07/2018 au 31/12/2020 – L'action est sur 2 ans ½ pour un effectif de 270 jeunes.</b>
<b>Déroulement</b>	<p>Elle se déroule en plusieurs étapes, tracées sous forme d'un livret d'accompagnement. Chaque étape se concrétise par un document daté et signé par le jeune NEET accompagné et par son référent IEJ. L'ensemble constitue le livret de suivi du jeune, validant les étapes contractuelles de l'AAP en matière d'accompagnement. Il est restitué en fin de parcours au jeune.</p> <p>Les entretiens individuels sont de trois types :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entretien diagnostic est exploratoire et permet de mieux cerner le profil du jeune, ses attentes, ses capacités et ses freins</li> <li>• Les entretiens de suivi permettent de donner au jeune les éléments dont il a besoin dans ses démarches (CV, ciblage d'entreprises, consultation des offres, lettres de motivation, simulation d'entretien, mise en place de PMSMP, aides financières, démarches administratives, validation de projets, recherche de formation, accompagnement démarches de santé ou de handicap,...</li> <li>• Les entretiens de bilan afin de faire la synthèse des démarches engagées et de l'évolution du parcours avec le jeune à 2 mois et à la fin de l'accompagnement à 4 mois</li> </ul> <p>Les modules collectifs permettront d'outiller les jeunes pour une meilleure insertion soit en formation, soit en emploi et dans sa vie quotidienne. La participation à ces modules permettra également de travailler sur les savoir-être : ponctualité, assiduité, sens relationnel, dépassement de soi lors de la prise de parole, esprit d'équipe.</p> <p><b>Ateliers collectifs communs à tous : Le jeune devra participer à au moins 4 de ces ateliers. Fiches détaillées de chaque atelier en pièce jointe. Ils se répètent à chaque entrée de cohorte et se déroulent sur deux mois. Pour tout atelier, un questionnaire d'évaluation sera complété par les jeunes.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication et cohésion de groupe</li> <li>• Atelier numérique : Organisation de la recherche d'emploi</li> <li>• Préparation à l'entretien de recrutement : 2 sessions - théorie et simulation avec des tiers extérieurs</li> <li>• Utilisation du téléphone</li> <li>• Mobilité et les aides à la mobilité</li> <li>• Les mesures en faveur de l'emploi des jeunes</li> <li>• Confiance en soi et estime de soi</li> </ul> <p><b>Ateliers thématiques innovants selon profil : Ces ateliers se construisent selon les besoins des jeunes présents dans le dispositif. Ils pourront perdurer ou être remplacés par un autre.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Code de la route : inscription en candidat libre et sessions collectives de soutien</li> <li>• Préparation aux sélections de formation : Tests psychotechniques et selon niveau relai avec GRETA, CRIL... Une EPA pourra être effectuée</li> <li>• Relaxation</li> <li>• Découverte des techniques de mémorisation</li> <li>• Atelier Pôle Emploi, CPA, Jeun'Est</li> </ul> <p><b>Atelier Formation – Action : Ces ateliers seront proposés en fonction des profils spécifiques de chaque jeune. Ils auront lieu plusieurs fois dans l'année.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les savoirs être du communicant – Action innovante : 5 ateliers par an de 4 sessions chacun. Concernera 40 jeunes en 2019 et 2020. 8 jeunes en 2018. Programme détaillé en annexe.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Image de soi : 3 ateliers par an de 3 sessions chacun. Concernera 15 jeunes en 2019 et 2020. Programme détaillé en annexe.</li> <li>• Formation CACES 1 en individuel : Cette formation sera proposée à 5 jeunes en 2019 et 2020. La formation sera proposée aux jeunes ayant validé le projet professionnel dans le magasinage et pour lesquels l'obtention de ce titre est l'ultime frein à leur entrée en emploi. La formation conclura les 4 mois d'accompagnement.</li> </ul> <p>L'outil numérique sera utilisé de manière transversale dans la plupart des ateliers et des entretiens individuels.</p> <p><b>Aides financières : Attention : Pour rappel aucune allocation PACEA ne peut être demandée pendant l'IEJ.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Carte carburant d'une valeur de 30 euros</li> <li>• Prise en charge abonnement de transport en commun</li> <li>• Financement heures de conduite</li> </ul>
<p><b>Critères d'évaluation</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 35 % auront un emploi durable (&gt; 6 mois) ou une formation en sortie</li> <li>• 60 % des jeunes feront un parcours complet</li> </ul>

#### Opération IEJ Direction emploi



Ce projet est co-financé par le fonds social européen dans le cadre du programme national « initiative pour l'emploi des jeunes »